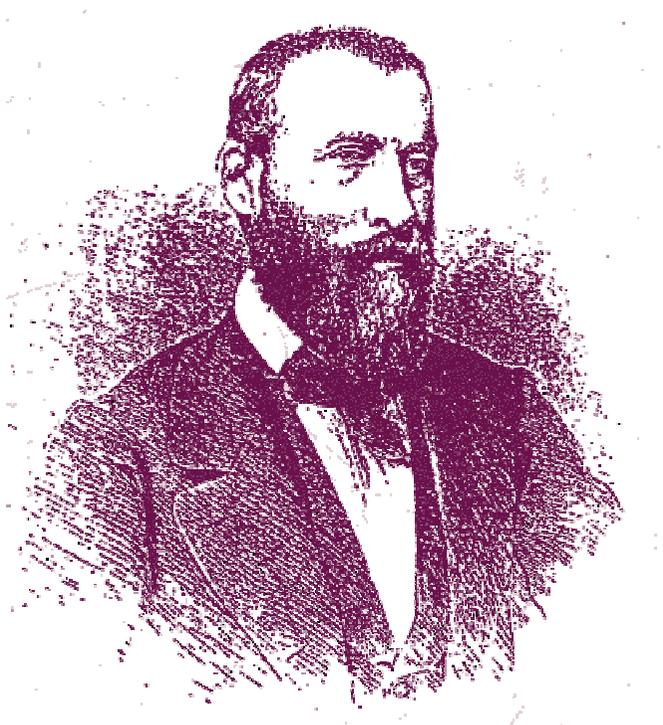


Restauration du tablier et du cordon de compagnon-maçon de Jean Macé (1815-1894) à Beblenheim



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les **subventions**: La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Fondation du Patrimoine - Délégation Alsace

9 place Kléber

67000 STRASBOURG

Tél: 03 88 22 32 15 - Fax: 03 88 22 24 97

alsace@fondation-patrimoine.org

www.alsace.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU
PATRIMOINE

ASSOCIATION MACÉ
68980 BEBLENHEIM



Mémoire de Culture Éducation



Restauration du tablier et du cordon de compagnon-maçon de Jean Macé (1815-1894) à Beblenheim



Préserveons aujourd'hui l'avenir

Restauration du tablier et du cordon de compagnon-maçon de Jean Macé (1815-1894)

« Beblenheim !

« Jour béni entre tous les jours de ma vie fut celui où ma course errante me porta dans ce village d'Alsace qui n'avait alors d'allemand que le nom... »



Délicieusement niché au pied du Sonnenglanz, un des plus prestigieux lieux dits du vignoble alsacien, à un jet de pierre de Riquewihr, le village de Beblenheim a eu l'insigne honneur de compter au nombre de ses habitants Jean Macé, illustre personnage étroitement lié à l'histoire du « Petit-Château », un pensionnat de jeunes filles dont la renommée dépassait largement les frontières non seulement de la région mais de l'héxagone même.

En effet, nombre d'élèves venues de fort loin - Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Russie... - ont bénéficié des talents de pédagogue de Jean Macé, « professeur de demoiselles ».

Pédagogue dans l'âme, Jean Macé fut également l'instigateur des lois de Jules Ferry instituant l'école publique, laïque, gratuite et obligatoire.

Fondateur de la Ligue de l'Enseignement en France, il fut aussi un homme politique, défenseur du suffrage universel, de l'éducation du peuple, du vote des femmes...

On lui doit encore les premières bibliothèques communales, sans compter le premier crédit mutuel.

Longtemps tombé dans les oubliettes de l'histoire, ce fascinant personnage est sorti de l'ombre lors des Journées du Patrimoine en Septembre 2003 et, depuis l'Association M.A.C.E. (Mémoire, Art, Culture, Education) œuvre inlassablement et jalousement pour le rayonnement de son souvenir et de sa pensée.

Malheureusement, les vicissitudes du temps ont fait que peu d'objets ayant appartenu à Jean Macé soient parvenus jusqu'à nous.

Il subsiste cependant une pièce maîtresse : un tablier de compagnon franc-maçon, témoin de son appartenance à cette société. Or ce tablier et son cordon sont dans un très mauvais état de conservation et leur restauration relève de la plus extrême urgence.

En satin de soie écru, brodé de fils de soie, ce tablier est bordé d'un ruban de soie bleu-ciel, fixé avec un effet de tuyautage.

La broderie représentant le Temple surmonté du compas et encadré par les colonnes Boaz et Jachin. A l'intérieur du Temple on reconnaît le nom de Yauhé. Les branchages entrelacés visibles autour du Temple sont peut être de l'acacia, autre symbole maçonnique. Dans la partie supérieure du tablier on retrouve l'étoile flamboyante et la lettre G, brodées et symboles du 2^{ème} degré maçonnique (compagnon).

La commune de Beblenheim, propriétaire du tablier et l'Association M.A.C.E. ne pouvant à elles seules supporter les frais de cette restauration indispensable, ont souhaité s'associer à la Fondation du Patrimoine. Une souscription est lancée pour rendre pérenne ce témoin ô combien précieux de la présence de Beblenheim de Jean Macé, personnage attachant et hors du commun.



Chacun, particulier, entreprise, association... pourra ainsi participer à ce projet de sauvegarde en complétant et en renvoyant le bulletin joint accompagné de son don.

L'Association MACE et la commune de Beblenheim vous remercient de votre soutien à la restauration de ce patrimoine.

Bulletin de soutien

Oui, je fais un don pour aider à la RESTAURATION DU TABLIER DE JEAN MACE (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Tablier Macé Beblenheim »)

Mon don est de : Euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre :

- de l'Impôt sur le revenu
OU de l'Impôt Sur la Fortune
OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- **OU** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45.000 €.

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Nom ou Société :

Adresse :

Tél :

Mail :

Ce coupon est à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine - Délégation Alsace
9 place Kléber
67000 STRASBOURG

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

* Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

